

BULLETIN D'INFORMATIONS DU PREMIER SEMESTRE 2022



#### Dans ce numéro

REVENUS INFRANATIONAUX & DEVELOPPEMENT LOCAL

- Appui à la bonne gestion des la dotation de 0,3% sur les chiffres d'affaires des entreprises minières
- Evaluation de la mise en oeuvre des dispositions relatives aux paiements infranationaux
- Appui à la mise en œuvre des disposition du code minier sur la redevance minière
- Accompagnement du processus de signature des cahiers des charges

PROTECTION DES DROITS HUMAINS

FISCALITE, GESTION DES REVENUS

DÉVELOPPEMENTS MAJEURS DU SECTEUR EXTRACTIF

Ce bulletin d'informations présente les activités réalisées par le Programme Gouvernance des Industries Extractives (PGIE) du Centre Carter et ses partenaires dans leurs efforts de contribution à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif en République Démocratique du Congo.

Il est publié semestriellement et aborde les thèmes couverts par le mandat du Programme Gouvernance des Industries Extractives. Le bulletin présente également les développements majeurs du secteur extractif durant la période couverte par le numéro.

## REVENUS INFRANATIONAUX & DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LES ZONES MINIERES

Le Programme Gouvernance des Industries Extractives du Centre Carter appui toutes les parties prenantes à une meilleure compréhension et à la mise en oeuvre des dispositions légales sur les revenus et oppoutunités destinés au developpement durable des populations impactées par les activités des entreprises minières.

C'est dans ce cadre que nous travaillons avec des organisations de la société civile pour s'assurer de la bonne gestion de ces fonds. Nous facilitons notamment les sessions et ateliers des parties prenantes pour analyser et vulgariser les dispositions relatives aux revenus infranationaux du secteur minier. Nous menons égalment les campagnes de plaidoyer pour l'adoption des mesures d'application adéquates sur la gestion de ces revenus et opportunités.

Nous collaborons également avec la Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) notamment pour vulgariser les dispositions du code minier sur la gestion de la dotation minimum de 0,3% du chiffre d'affaires pour contribution au développement local et les processus des cahiers des charges de responsabilité sociétale.

Nous appuyons également les autorités locales et provinciales afin de les aider à bien gérer les fonds de la redevance minière et de bien accomplir leurs taches de suivi et de contrôle des obligations des entreprises minières au chapitre de responsabilité sociétale.

# A. Appui à la bonne gestion de la dotation de 0,3% sur les chiffres d'affaires des entreprises minières

A.1. Analyse du Manuel des procedures et du Règlement Intérieur de gestion de la dotation de 0,3% sur les chiffres d'affaires des entreprises minières

En janvier 2022, PGIE du Centre Carter a co-facilité, avec la Plateforme des Organisations de la société civile du Haut-Katanga oeuvrant dans le secteur extractif (POM), un atelier d'analyse du Manuel des procédures et du Règlement Intérieur de gestion de la dotation de 0,3% sur les chiffres d'affaires des entreprises minières pour la contribution au développement durable dans des zones impactées par leur exploitation.

Au cours de cet atelier, le PGIE du Centre Carter a aidé les participants à comprendre le contenu du Manuel de procédure et présenter les étapes qui devaient être entreprise pour arriver à l'installation des organes spécialisés chargés de gérer la dotation.

Le PGIE du Centre Carter et ses partenaires appuient la mise en œuvre des dispositions du code minier révisé sur le développement local



Photo de l'atelier d'analyse du Manuel des procédures et du Règlement Intérieur de gestion de la dotation de 0,3% sur les chiffres d'affaires des entreprises minières à la POM

## A2. Monitoring et accompagnement du processus de désignation des représentants des communautés locales et des organisations communautaires de base

En février 2022, le PGIE du Centre Carter a accompagné les communautés locales et les organisations communautaires de base (OCB) lors des assemblées electives de leurs représentants aux organismes spécialisé auprès des entreprises minières Ruashi Mining et MMG Kinsevere.



A.3. Dépliant résumant les mécanismes de gestion de la dotation de 0,3%

Le PGIE du Centre Carter a publié au mois de mars, un dépliant explicatif sur les mécanismes de gestion des fonds de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières dans les zones minières.

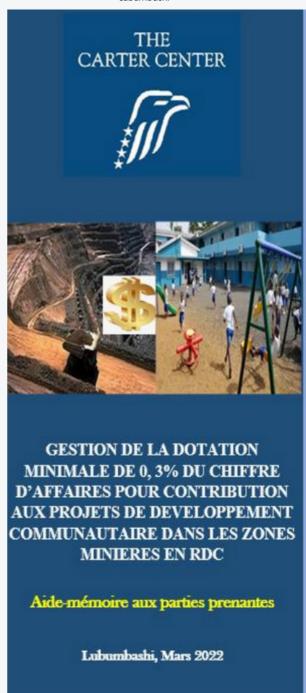
Ce dépliant, qui résume les points clé du manuel de procédure de gestion cette dotation, constitue une aidemémoire aux parties prenantes sur la gestion minimale de 0.3% du chiffre d'affaires payés par tout titulaire de droit d'exploitation minière ou de l'autorisation d'exploitation permanente de carrières en phase d'exploitation effective pour la contribution aux projets de développement communautaire.

Le dépliant présente également les mécanismes de suivi et contrôle, les infractions et sanctions prévues en cas de manquement dans la constitution et la gestion de la dotation.

Il montre comment et quand cette dotation doit être constituée et décrit l'organisme spécialisé chargé de sa gestion. En outre, il indique les modalités pratiques d'opérationnalisation de cette dotation en énumérant les critères et procédures de choix des projets à financer par la dotation.



Assemblées electives des representants aux organismes specialisé à



## B. Appui à la mise en œuvre des disposition du code minier sur la redevance minière

### B.1. Plaidoyer pour la signature du décret sur la gestion des fonds de la redevance minière

Avec les organisations partenaires du Consortium Makuta ya Maendeleo, PGIE du Centre Carter a mené un plaidoyer pour l'adoption des règles claires sur la collecte, la répartition, l'affectation et le contrôle des quotités de la redevance minières payées aux provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées.

Le consortium a accueilli avec satisfaction la signature du décret no 22/20 du 13 mai 2022 fixant les modalités de collecte, de répartition, de gestion et de contrôle de la redevance minière versées aux provinces et aux ETD.

Bien que ce décret ne règle pas substantiellement les problèmes d'affectation prioritaire de la redevance minière aux projets de développement, il vient résoudre un certain nombre de défit qui était à la base de l'émiettement de la redevance minière payé.

Makuta ya Maendeleo et Afrewatch ont publié une <u>déclaration</u> commune sur le contenu de ce décret.

Le Consortium Makuta ya Maendeleo continue à travailler pour le renforcement de règles d'affectation de la redevance minière pour plus d'impact sur le développement des populations des entités bénéficiaires.



#### B.2. Atelier des parties prenantes sur le Fonds Minier pour les générations futures

Avec le soutien financier de Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO), le PGIE du Centre Carter, ses partenaires du Consortium Makuta ya Maendeleo et d'autres organisations de la société civile, avec l'appui technique du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, ont facilité du 02 au 03 mars 2022 l'atelier d'échanges entre les parties prenantes en vue d'une compréhension commune du FOMIN (Fonds Minier pour les générations futures).

Les participants aux travaux de l'atelier étaient constitués des experts des ministères des mines, des finances, du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, les représentants des entreprises minières et de la société civile, ils ont échangé autour du contexte général du FOMIN, ont identifié les faiblesses et ont formulé des recommandations entre autres apporter les modifications au texte règlementaire sur le FOMIN afin de clarifier ses objectifs, les règles de gestion, d'utilisation des fonds, d'investissement et renforcer les mécanismes de transparence.







#### C. Accompagnement du processus de négociation, élaboration et signature du cahier des charges de RSE

#### C.1. signature Officielle du cahier des charges de l'entreprise minière CHEMAF à Lubumbashi

Au cours de l'année 2021, le PGIE du Centre Carter, avec son partenaire OCE (Observatoire Congolais de l'Environnement) avaient accompagné le processus de négociation, d'élaboration et de signature du cahier des charges entre l'entreprise Chemaf et les communautés de la commune de Lubumbashi et du secteur de Bukanda.

En mars 2022, le PGIE du Centre Carter et OCE ont facilité la séance des dernières négociations portant sur la validation du cahier des charges entre l'entreprise CHEMAF et les communautés locales affectées. Les communautés et l'entreprise se sont accordés à un montant de USD 6.500.000 pour financer la réalisation des projets retenus dans le cahier des charges.



Séance de validation du cahier des charges CHEMAF et les communautés impactées



ession de travail entre MMG, les communautés et le Centre Carte sur l'évaluation de l'exécution du cahier des charges

En avril 2022, le PGIE du Centre Carter a participé à la cérémonie officielle de signature du cahier des charges de RSE de CHEMAF avec les communautés impactées par l'exploitation des minerais.

Les activités des négociations ayant conduit à la signature de ce cahier des charges avaient bénéficié de l'appui technique du PGIE et financier de la GIZ/DISM.





Cérémonie de signature du cahier des charges de l'entreprise CHEMAF avec les communautées impactées

### C.2. Mise en oeuvre du cahier des charges de l'entreprise MMG

MMG a commencé à mettre en œuvre le cahier des charges depuis que le délai du Gouverneur pour signer le décret approuvant le cahier des charges est passé. L'équipe du PGIE du Centre Carter et les partenaires de OCE ont tenu une session de travail avec MMG et les communautés pour évaluer l'exécution du cahier des charges au courant de la première année.

Lors de cette session, MMG a soulevé les défis qui ont retardé l'exécution de certains projets du cahier des charges et a promis aux communautés de respecter les délais d'exéction des autres projets.

#### C.3 Accompagnement des Comités Locaux de Suivi des cahiers des charges

Le PGIE du Centre Carter et les partenaires de OMGC ont facilité, au mois de février, la première réunion du Comité Local de Suivi (CLS) du cahier des charges de Ruashi Mining. Mme le Maire de la ville de Lubumbashi, présidente de ce CLS, a appelé l'entreprise Ruashi Mining à exécuter son cahier des charges dans le respect du chronogramme convenus avec les communautés.

### C.4. Appui à la commission d'instruction des cahiers des charges du Haut-Katanga

En avril, PGIE du Centre Carter a eu une session de travail avec la commission d'instruction des cahiers des charges du Haut-Katanga. Il est ressorti de cette réunion quelques defis logistiques auquels la commission fait face tels que des défis logistiques pour la réalisation de ses tâches. L'appui du gouvernement provincial du Haut-Katanga est nécessaire.

### C.5. Publication du Guide pratique du processus du cahier des charges

Au mois de mai 2022, le PGIE du Centre Carter a rendu public <u>un Guide Pratique sur le processus de cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières en RDC</u>.

Ce Guide fournit aux parties prenantes des orientations et solutions pratiques sur les processus de négociation, instruction, exécution et suivi du cahier des charges. Il est structuré autour des trois principales parties réparties en dix phases qui présentent les processus du cahier des charges en étapes continues et itératives.



PGIE Chargé de Programme Fabien Mayani a lancé la publication officielle du Guide Pratique du processus du cahier des charges



Première réunion du CLS de l'exécution du cahier des charges de Ruashi Mining avec le Maire de la ville de Lubumbashi





"PGIE du Centre Carter encourage les parties prenantes à utiliser ce Guide à des fins non-lucratives pour faciliter les processus de négociation, instruction, exécution et suivi des cahiers des charges en RDC."

# C. Evaluation de la mise en oeuvre des dispositions relatives aux paiements infranationaux

A Lubumbashi, la Chambre des Mines de la FEC (Fédération des Entreprises au Congo) et le PGIE du Centre Carter ont co-facilité un atelier RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises ) sur l'évaluation des paiements infranationaux dans le secteur minier en RDC (redevance minière, cahier des charges et dotation de 0.3%).

cet atelier de deux jours (3-4 Mars 2022) avait été organisé par la commission RSE de la Chambre des Mines à l'intension des parties prenantes aux paiements des revenus infranationaux à savoir les entreprises minières, la société civile, les representants des Entités Territoriale decentralisées (ETD) et les communautés locales.



Atélier RSE sur l'évaluation de la mise en oeuvre des revenus infranationaux à Lubumbashi

Le PGIE du Centre Carter a présenté les outils de gestion de la dotation minimale de 0.3% (Manuel des procedures et reglement interieur signés par le gouvernement congolais) ainsi que les modalités pratiques pour la mise en place de l'organisme specialisés chargés de gérer cette dotation



Atélier RSE sur l'évaluation de la mise en oeuvre des revenus infranationaux à Lubumbashi

**A Sakania**, au mois de Mai, le PGIE du Centre Carter, en collaboration avec la commission RSE de la chambre des Mines, a facilité des échanges entre les communautés de SAKANIA et l'entreprise minière FRONTIER.

ces échanges ont aidé FRONTIER à lever les équivoques concernant la loi minière de la RDC, notamment sur les questions de la dotation de 0.3% et sensibiliser les communautés sur les prescrits de cette loi minière.





Photo de famille lors des echanges entre Frontier et les communautés de Sakania

#### PROTECTION DES DROITS HUMAINS

## A. Publication du rapport sur les impacts de Perenco Rep sur les communautés locales

En Avril 2022, RENAD a publié son rapport d'étude résumant les principaux impacts de PERENCO sur les communautés de Muanda, intitulé « <u>Cris d'alarmes des communautés locales, Impacts de Perenco Repsur le cadre de vie des communautés</u> ».

Ce rapport montre qu'au-delà des impacts positifs relativement limités dans la desserte en énergie électrique, l'appui à l'éducation et la construction des infrastructures de base, les opérations de Perenco Rep affectent négativement une gamme de droits des populations locales, notamment le droit à un environnement sain, le droit à l'information et à la participation, ainsi que le droit à une indemnité juste et équitable.

Cette étude a bénéficié de l'appui technique du PGIE du Centre Carter.

## B. Plaidoyer international pour la protection des droits humains dans le secteur minier

Le PGIE du Centre Carter et ses partenaires de Franciscans International, Dominicans for Justice & Peace et Caritas Goma ont soumis au rapport alternatif au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies un rapport sur <u>l'impact de l'exploitation minière sur les droits économique, sociaux & culturel.</u>

Le rapport relève notamment la persistance des expulsions forcées des communautés sans paiement des compensations équitables ni réinstallation, malgré la révision du code minier 2018 et adoption de la Directive XVIII sur la procédure de délocalisation de réinstallation des communautés déplacées.

PGIE du Centre Carter, Franciscans International, Dominicains pour Justice et Paix et Caritas Goma ont développé également une déclaration conjointe sur l'impact des activités minières sur les communautés locales dans le cadre de la session d'évaluation de la RDC au CESCR le 14 février 2022.

Cette déclaration a abordé cinq (5) thèmes mentionnés par les experts du Comité dans leur liste de questions à la RDC à savoir, les expulsions forcées des communautés locales, la gestion/allocation des revenus infranationaux du secteur minier destinés au développement communautaire, la participation des communautés locales, la protection de l'environnement et les conditions de travail.





Publication officielle du rapport sur les impacts de Perenco Rep sur les communautés loales





Fabien Mayani du Centre Carter participant à la réunion du Comité des droits économiques sociaux et culturels

#### FISCALITE ET GESTION DES REVENUS

#### A. Analyses fiscales

#### A.1. Rapport d' analyse de la gouvernance et des pratiques de corruption au sein de la SOKIMO

Avec l'appui technique du PGIE du Centre Carter, le Cadre de Concertation de la société civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles (CdC/RN) a publié son rapport sur la gouvernance et les potentielles pratiques de corruption au sein de la SOKIMO (Société minière de Kilo-Moto).

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la Compagne Le Congo N'est Pas A Vendre (CNPAV) qui se focalise sur la lutte contre la corruption en RDC

Ce rapport a révélé la mégestion des revenus encaissées par SOKIMO, les faiblesses de la gouvernance de cette entreprise étatique en raison de l'inefficacité des mécanismes de contrôle interne et externe. Il a également montré comment la plupart des contrats signés de gré à gré entre la SOKIMO et ses partenaires privés ne sont généralement pas profitables à la SOKIMO. Le rapport est disponible sur <a href="https://www.congomines.org">www.congomines.org</a>

### A.2. Rapport d'analyse fiscale et parafiscale de l'entreprise Alphamines Bisie

L'organisation féminine "La Dynamique des Femmes dans les Mines" a publié <u>une étude</u> qui analyse les obligations fiscales, parafiscales et sociales d'Alphamines Bisie au Nord-Kivu. L'étude a évalué l'impact des paiements de cette entreprise sur le budget de l'Etat au niveau national, provincial et local et sur le développement des communautés affectées pendant la période allant de 2011 à 2020.

Les résultats de cette étude ont mis en lumière la duré plus longue des permis de recherche (PR) 4246, 5267 et 5270 qui avaient une durée de 7 ans de validité en lieu et place de 5 ans prévue par la loi et la règlementation en vigueur.

Il montre également que l'Etat congolais, Province du Nord-Kivu et les ETD dans lesquelles l'entreprise exerce ses activités n'ont pas suffisamment bénéficié des revenus fiscaux du projet à cause d'une grande différence entre les prix des métaux au niveau international et le prix appliqué par l'entreprise pour le calcul des droits et taxes à payer à l'Etat. Ces revenus concernent aussi bien la redevance minière, l'IBP, la taxe sur l'autorisation des transports des minerais que les autres paiement liés au développement local.





Cérémonie officielle de publication du rapport d'analyse fiscale et parafiscale de l'entreprise Alphamines Bisie



Publication officielle du rapport sur l'analyse des obligations fiscales, parafiscales et sociales d'Alphamines Bisie

#### B. Mise en oeuvre de l'ITIE en RDC

#### B.1. Evaluation de l'impact de l'ITIE sur la gouvernance du secteur extractif congolais dans la ville de Kolwezi

Du 26 au 27 avril 2022, PGIE du Centre Carter a organisé un atelier d'évaluation de l'impact de l'ITIE sur la gouvernance du secteur extractif congolais dans la ville de Kolwezi.

20 représentants des organisations de la société civile du Lualaba engagés dans la mise en œuvre de l'ITIE ont participé à cet atelier dont les objectifs étaient:

- D'améliorer les compétences sur la mise en œuvre de l'exigence 7.4 de la Norme ITIE;
- Evaluer le niveau de sa mise en œuvre au cours des trois dernières années (2018 au premier trimestre 2020).
- Contribuer à améliorer l'impact du processus sur la gouvernance du secteur.



Les organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre du processus ont organisé un atelier national de 2 jours, le 16 et 17 juin 2022 pour analyser le rapport préliminaire de la validation de la RDC pour y apporter leurs commentaires et considérations.

Les travaux de cet atelier ont été facilités par PGIE du Centre Carter, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez et a bénéficié de l'appui financier de la Coopération Allemande (GIZ). Les travaux de l'atelier ont essentiellement porté sur les exposés relatifs au contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, le déroulement du processus de validation, les 13 mesures correctives ainsi que les points clés du rapport préliminaire de la validation. Ces exposés ont été suivis des travaux en carrefour au cours desquels les participants ont examiné les résultats préliminaires de la validation en rapport avec les exigences liées à la gouvernance et à la transparence. Les résultats des travaux en carrefour ont été enrichis et validés en séance plénière.



Atélier de renforcement des capacités et d'évaluation de l'impact de l'ITIE sur la gouvernance du secteur extractif congolais dans la ville de Kolwezi

A l'issue de ces travaux d'évaluation, les participants ont documentés les résultats et impacts suivants dans la mise en œuvre de la Norme ITIE et ont proposés les recommandations de 14 exigences de la norme ITIE retenus par les participants.





Atelier de la société civile sur l'analyse du rapport préliminaire de validation de la RDC

#### C. Lutte contre la corruption

### C.1. Publication des contrats miniers et pétroliers

Dans le cadre de la compagne Le Congo N'est Pas A Vendre (CNPAV), le PGIE du Centre Carter a conçu et rendu public un spot pour expliquer au grand public la nécessité de la publication d'un contrat minier et/ou pétrolier.

Cette vidéo présente les dispositions légales sur la publication des contrats miniers et pétroliers, l'importance pour le public de l'accès aux contrats, la situation actuelle de la publication des contrats des entreprises de l'Etat dans le secteur extractif et les risques liés à la non publication de ces contrats.

"Tout citoyen congolais a le droit de demander la publication de tout contrat minier et pétrolier signé par le gouvernement congolais ou les entreprises d'Etat du secteur extractif"



## C.2. Rencontre et réunions sur les questions de lutte contre la corruption en RDC

Dans le cadre des efforts de lutte contre la corruption en RDC, le consortium le Congo N'est Pas A Vendre a eu une réunion avec le Sous secrétaire d'état américain au trésor sur les sanctions du gouvernement américain contre Dan Gertler pour son implication dans des faits de corruption en RDC.



## C.3. Déclaration concernant la table ronde sur l'accord entre le groupe Ventora de Dan Gertler et la RDC

Le PGIE du Centre Carter et ses partenaires de la Coalition "Le Congo N'est Pas A Vendre" (CNPAV), ont publié une déclaration concernant la table ronde sur l'accord entre le groupe Ventora de Dan Gertler et la RDC, portant sur la restitution des actifs pétroliers et miniers,

restitution sur l'accord de règlement à l'amiable de tous les litiges entre la RDC et le groupe Ventora de l'opérateur économique Dan Gertler.

CNPAV trouve que tout compte fait c'est la RDC qui paiera 189 millions d'euros à Dan Gertler, plutôt que l'inverse. La RDC doit payer ce montant une année après la signature de l'accord, et ce, indépendamment de la vente ou pas des actifs récupérés. Par ailleurs, M. Gertler continuera de percevoir les royalties des mines de KCC, Mutanda et Metalkol, estimées à un total de 1,7 milliards de dollars en chiffres absolus sur les 20 ans à venir.

#### Ce communiqué est disponible sur www.congomines.org Lire



Membres du consortium Makuta et SARW avec Son Excellence Monsieur le Sous secrétaire d'état au Tresor et l'Ambassadeur des USA et son équipe.

#### DÉVELOPPEMENTS MAJEURS DU SECTEUR EXTRACTIF

#### A. Signature du Décret fixant les modalités de collecte, de répartition, de gestion et contrôle des quotités de la redevance minière versées aux provinces et aux ETD

Signé le 13 mai 2022 par le Premier Ministre, <u>ce</u> <u>décret N°22/20</u> determine les règles de collecte des quotités de la redevance minière versées aux provinces et aux entités territoriales décentralisées, ainsi que les modalités de leurs répartitions lorsqu'un projet minier chevauche plusieurs provinces ou ETD, ou encore lorsqu'il y a superposition des ETD dans les zones urbaines.

#### B. DRC Mining Week

Du 01-03 juin 2022 s'est déroulé dans la ville de Lubumbashi une exposition et conférence consacrée au secteur minier et industriel.

Plus de 800 participants à la conférence se sont réunis à cette occasion. La cérémonie d'ouverture a été animée par la CTCPM, accueillant S.E le Ministre des Mines de la RDC ainsi qu'un panel composé du Gouverneur du Haut Katanga, de la Chambre des Mines, de la Standard Bank, de la Présidence.









C. Publication des arrêtés portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la dotation de 0.3% du chiffre d'affaires, auprès des entreprises minières

La Ministre des Mines, Antoinette N'samba Kalambayi, et le Ministre des Affaires Sociales, Modeste Mutinga, ont signé au mois de mai 2022, plusieurs arrêtéss interministériels portant mise en place de l'organisme spécialisée chargé de la gestion de la dotation de 0,3% de chiffres d'affaires des entreprises minières.

#### D. Controle de l'Inspection Générale des Finances sur la gestion de la **GECAMINES**

l'Inspection Générale des Finances a rendu public le rapport synthèse de sa mission de contrôle sur la gestion l'entreprise publique Gécamines.

détails relatifs aux constatations Les recommandations sont repris dans le rapport de contrôle établi à l'issue de cette mission, disponible ici

#### E. Litige entre la Gécamines et China Molybdenum sur le dossier TFM

Le 28 février 2022, le tribunal de commerce de Lubumbashi a désigné un administrateur temporaire pour l'entreprise Tenke Fungurume Mining, à la suite du conflit qui oppose le Gécamines et son principal partenaire dans ce projet, China Molybdenum.

La Gécamines, ancienne propriétaire de la mine, accuse les Chinois de n'avoir pas déclaré des milliers de tonnes de réserve de cuivre et de cobalt existants sur le site, la privant d'importants revenus qui lui sont dûs lorsque de nouvelles réserves sont découvertes.

#### F. La table ronde sur la gouvernance minière en RDC

Il s'est tenu au mois de mai 2022 à Kinshasa une table ronde sur le secteur minier en RDC. les responsables des différents services spécialisés, (CEEC, SAEMAPE, FOMIN, ACE, SGN-Congo, CTCPM, P-DDRCS) ont pris part à cette rencontre.

,Cette table ronde a permis, entre autres, d'améliorer la compréhension des défis qui minent la gouvernance du secteur minier dans les trois provinces concernées, d'entreprendre des actions pour y remédier, de renforcer le partage d'informations, de mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation de la mise en œuvre de ces recommandations dans le but d'assainir le secteur.

#### G. Contrat RDC-Dan Gertler





Bâtiment administratif Gécamines)







Le 24 février 2022, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Groupe Ventura de l'homme d'affaires Dan Gertler ont signé un protocole d'accord qui, d'après l'annonce du gouvernement, aurait permis à l'Etat Congolais de récupérer les actifs miniers et pétroliers litigieux qui était détenus par le Groupe. Le Gouvernement congolais se serait engagé à mener un plaidoyer pour la lever des sanctions américaines qui pèsent contre Gertler.

La signature de ce protocole d'accord a été au cœur des débats sur le secteur minier congolais durant ces cinq derniers mois, notament en raison du manque de sa publication conformément au code minier et des hydrocarbures.

#### H. Mise en demeure des entreprises minières pour la signature des cahiers des charges des RSE

Madame la Ministre des Mines à donné un moratoire de 3 mois, à partir du 06 mai 2022, à tous les titulaires des droits miniers et des carrières pour signer leurs cahiers des charges des responsabilité sociétale.

Passé ce délais, tous les récalcitrants seront passibles des sanctions prévus par les dispositions de l'article 289 du code minier.







PROGRAMME GOUVERNANCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

237B, av. Likasi, commune de Lubumbashi

Contact: ismael.tutu@cartercenter.org Tél: +243812883580